



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.164/24
8 septembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR
LES STOCKS DE POISSONS DONT LES
DÉPLACEMENTS S'EFFECTUENT TANT
À L'INTÉRIEUR QU'AU-DELÀ DE ZONES
ÉCONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS
CHEVAUCHANTS) ET LES STOCKS DE
POISSONS GRANDS MIGRATEURS

Quatrième session
New York, 15-26 août 1994

DÉCLARATION FAITE PAR LE PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE LORS DE LA CLÔTURE DE LA QUATRIÈME SESSION (26 AOÛT 1994)

1. La quatrième session de la Conférence a été brève mais très fructueuse. J'estime encourageants le dévouement et l'esprit constructif avec lesquels toutes les délégations ont oeuvré à la réalisation de l'objectif assigné à la Conférence, à savoir, en substance, trouver les moyens concrets et efficaces d'assurer la conservation à long terme et l'exploitation durable des stocks de poissons chevauchants ou de grands migrants. Vous avez fait la preuve de votre volonté d'atteindre ce but. En conséquence, la Conférence a accompli des progrès considérables dans ses travaux.
2. Conformément à son mandat, durant sa première session de fond, la Conférence a recensé les questions qu'elle devait examiner. À ses deuxième et troisième sessions, elle a réfléchi à des solutions concrètes aux problèmes de la conservation et de la gestion des deux types de stocks de poissons. À sa quatrième session, tout en poursuivant l'examen des questions de fond, la Conférence était parvenue au stade où elle ne pouvait plus dissocier le fond de la forme. Il était devenu important et nécessaire d'envisager ensemble ces deux aspects afin de nous permettre d'avoir une idée du contexte dans lequel nos négociations allaient se dérouler et d'aller de l'avant dans l'examen de plusieurs questions clefs qu'il nous aurait autrement été difficile de résoudre de façon satisfaisante.
3. Les débats et propositions qu'a suscités l'examen en séance plénière de la version révisée du texte de négociation (A/CONF.164/13/Rev.1), durant la première semaine de la présente session, les échanges de vues officieux que j'ai eus avec de nombreuses délégations et les consultations auxquelles j'ai pu procéder depuis la dernière session m'ont permis de réviser, restructurer et remanier le texte de négociation.

4. Cette nouvelle version, parue sous la cote A/CONF.164/22, s'intitule "Projet d'accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs". Elle m'a été inspirée par le sentiment que, pour un grand nombre de participants à la Conférence, il est impératif de revêtir le fruit de nos débats d'une force obligatoire si nous voulons atteindre l'objectif d'une conservation et d'une gestion efficaces des deux types de stocks de poissons qui font l'objet de la Conférence. Je suis convaincu que, une fois amélioré et étoffé, ce projet d'accord répondrait dans une large mesure aux préoccupations exprimées par la communauté internationale dans la Déclaration de Rio et le chapitre 17 d'Action 21, ainsi que dans les résolutions de l'Assemblée générale et les décisions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au sujet des problèmes liés à la conservation et à la gestion des ressources halieutiques mondiales.

5. Le projet d'accord répond ainsi à ces préoccupations :

a) Il établit des règles internationales minima détaillées pour la conservation et la gestion des deux types de stocks;

b) Il institue des mesures cohérentes et compatibles aux fins de la conservation et de la gestion de ces stocks dans les zones relevant de la juridiction nationale et dans la haute mer adjacente;

c) Il met en place des dispositifs efficaces pour faire appliquer et respecter les mesures concernant la haute mer;

d) Il fournit un cadre universellement accepté de coopération régionale pour la conservation et la gestion des ressources halieutiques, adapté aux conditions propres à chaque région, comme l'envisage la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982;

e) Il tient compte des besoins particuliers des États en développement en ce qui concerne la conservation et la gestion des deux types de stocks de poissons, ainsi que le développement de la pêche de ces espèces;

f) Il prévoit l'établissement de dispositifs de règlement pacifique des différends dont les décisions seront revêtues d'une force obligatoire, ménageant aux parties toute latitude quant au choix de la procédure du règlement des différends.

6. Le projet d'accord marque un tournant dans nos travaux. Il constitue une étape importante dans la recherche de solutions à de nombreux problèmes qui ont divisé les participants à la Conférence. Il offre une base de compromis et aide à mettre en lumière les questions qui appellent des négociations plus poussées. Si, pour l'heure, il ne s'est dégagé aucun consensus sur la forme à donner aux résultats de la Conférence, j'estime néanmoins encourageant et satisfaisant que la Conférence ait décidé d'utiliser le texte comme base de ses futurs travaux. Tous les participants ont ainsi donné la preuve manifeste de leur volonté

/...

politique d'oeuvrer concrètement à la réalisation de notre objectif commun, c'est-à-dire obtenir un résultat qui permette de résoudre efficacement les problèmes pressants et délicats que posent les ressources halieutiques dans de nombreuses régions du monde, tout en favorisant la conservation à long terme et l'exploitation durable de ces ressources.

7. À notre prochaine session, nous aurons l'occasion d'examiner le nouveau texte en détail. Les observations préliminaires que le texte a suscitées vous aideront sans doute à vous préparer à cette tâche.

8. Dans cette perspective, je tiens à vous informer que le Bureau a soigneusement examiné le futur programme de travail de la Conférence. Compte tenu de ce qu'il reste à faire, il a conclu qu'il faudra à la Conférence deux sessions supplémentaires en 1995 pour achever ses travaux. La première serait consacrée à l'examen des questions de fond dont elle est saisie en vue de mener à terme les négociations à la fin de la session. Elle devrait durer trois semaines.

9. La Conférence se terminerait par une seconde session de deux semaines. La première semaine en serait consacrée à l'harmonisation du texte dans toutes les langues en vue de la mise au point du texte final. La deuxième semaine, à l'examen de l'acte final de la Conférence et à l'établissement des textes de l'accord qui feront foi, de sorte que l'acte final et l'accord puissent être adoptés à la fin de cette semaine.

10. Le Secrétariat m'a informé que des services de conférence seraient mis à la disposition au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 27 mars au 12 avril 1995 pour la première session et du 24 juillet au 4 août 1995 pour la seconde session.

11. À mon avis, le programme de travail et le calendrier des réunions recommandés par le Bureau sont réalistes. Ils traduisent notre volonté de voir la Conférence achever ses travaux au plus tôt d'ici à la fin de 1995. J'estime que la Conférence a déjà fait des progrès considérables et que, notre bonne volonté, notre esprit de coopération et nos efforts concertés aidant, elle pourra mener à bonne fin sa mission dans les délais importants.

12. À cet égard, j'encourage les délégations à procéder à des consultations pour faciliter les négociations et contribuer à la conclusion d'un accord à la prochaine session. Pour ma part, je m'emploierai au cours des mois à venir à poursuivre mes contacts et consultations avec les délégations, selon qu'il conviendra. Dans l'intérêt de la transparence et de l'information de toutes les délégations, je ferai rapport à la Conférence à sa prochaine session sur les résultats éventuels de ces consultations.

13. Comme chacun sait, l'acuité du problème des ressources halieutiques mondiales appelle une action d'urgence. Faute d'adopter des mesures pour permettre aux stocks de poissons de se reconstituer, réduire les activités de pêche, supprimer les subventions à la profession et rationaliser la capacité des flottilles, il sera impossible de maintenir les ressources halieutiques marines mondiales à un niveau durable. La tendance à la baisse des prises océaniques mondiales est bien amorcée. L'épuisement rapide de plusieurs stocks de poissons

/...

et la concurrence croissante pour des ressources en baisse constante sont déjà à l'origine de tensions dans cette branche d'activité. Étant donné une démographie mondiale galopante et la hausse incessante de la demande de ressources alimentaires, les perspectives sont loin d'être brillantes.

14. Dans un récent communiqué de presse, la FAO a mis en garde contre des conséquences sociales et économiques désastreuses pour l'ensemble de l'industrie de la pêche, si les flottilles n'étaient pas contrôlées par des réglementations nationales et internationales. La Conférence est chargée de jeter les bases de cette réglementation. La tâche qui nous incombe est donc très lourde. Nos débats et décisions peuvent contribuer à inverser la tendance actuelle et à prévenir une catastrophe imminente. Si nous ne parvenions pas à imposer des normes efficaces en matière de pêche, nous précipiterions cette catastrophe, ce qui déboucherait sur le chaos dans les océans, au lieu de l'ordre que nous avons pour mission d'y instaurer. Il est donc impératif que nos efforts soient couronnés de succès. Nous ne pouvons, ni ne devons, faillir à notre devoir vis-à-vis des générations présentes et futures.

15. Pour conclure, je saisis cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude à chacun d'entre vous pour la contribution que vous avez apportée aux travaux de la présente session et pour le concours que vous m'avez prêté en ma qualité de Président. Votre compréhension et vos encouragements ont considérablement facilité ma tâche. Je suis particulièrement redevable à ceux d'entre vous qui ont été mes plus proches collaborateurs. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance aux trois Vice-Présidents du Chili, de l'Italie et de la Mauritanie pour leurs conseils, leur assistance et leur soutien précieux. Je saisis aussi cette occasion pour remercier tous les membres du Secrétariat, tant le personnel des services organiques que ceux qui ont contribué autrement à la Conférence. Je voudrais remercier les traducteurs et les réviseurs auxquels on doit le présent texte dans toutes les langues, ainsi que les interprètes pour la patience et la compréhension dont ils ont fait preuve. Je remercie ma secrétaire, qui n'a ménagé ni son temps ni ses efforts pour me faciliter la tâche. La Conférence doit beaucoup à M. Wolfgang Krone de la FAO et à ses collaborateurs pour la contribution qu'ils ont apportée à ses travaux.

16. Je vous demande maintenant d'approuver le programme de travail que j'ai esquissé pour l'année prochaine. En résumé, il est proposé que la Conférence recommande à l'Assemblée générale d'approuver la fourniture des services nécessaires à deux sessions en 1995 afin de lui permettre d'achever ses travaux. Les dates proposées pour ces deux sessions sont les suivantes : 27 mars-12 avril et 24 juillet-4 août.
